

Nous sommes très étonnés voir scandalisés par la façon dont l'étude d'impact a minimisé la position de notre habitation. Une seule fois dans les pages de l'étude d'impact il est mentionné que Bellevue est enclavé dans le projet.

Sur la plaquette remise en février 2022 lors de la présentation du projet aux habitants de la commune notre habitation et celle de la Petite Verrerie ne sont pas mentionnées. Cet effacement ne peut être que volontaire.(voir P.J.)

Après notre entretien avec M.MERVEL, EDF R. A envoyé un photographe le 2 mars 2022. Aucune photo depuis notre terrasse ni de notre terrain ne figure dans le dossier. (la seule est prise à l'extérieur derrière le portail). Ces photos montraient que nous somme très impactés mais EDF R. a préféré ne pas les présenter.

Dans l'étude d'impact concernant la faune ,la zone sud dont Bellevue a été oubliée alors qu'elle renferme une grande biodiversité due aux mares et à la grande diversité des essences plantées. (Dans le 1er projet de parc photovoltaïque en 2011 Bellevue avait été classé point à haute valeur environnementale) J'y ai recensé 60 espèces d'oiseaux, 25 espèces de papillons, de nombreuses chauves souris (je ne sais pas les identifier), divers batraciens....

Nous avons la certitude que le porteur du projet essaie de faire disparaître Bellevue aux yeux des personnes qui étudieront le projet. Cette étude d'impact n'est pas sincère

Lors du 1er projet de parc photovoltaïque de Baudres en 2011, la surface avait été réduite à 17 ha de P.V. Afin de protéger des zones sensibles (humides et orchidées) et pour diminuer la co visibilité avec une habitation isolée (Bellevue). Pourquoi en 2023 le point de vue et le ressenti des riverains ne sont ils pas pris en compte.

Il est indiqué qu'il y a eu un accord verbal avec M.MERVEL sur la distance des P.V à 26m et sur la plantation d'une haie.

Nous n'avons jamais donné notre accord pour la distance .Notre position a toujours été la suivante:

Nous ne voulons pas de panneaux derrière notre terrain. En dernier recours si nous ne l'obtenons pas, un éloignement de 50m serait le minimum acceptable. Cette zone de 50m contient deux zones humides non répertoriées et impraticables 6 mois de l'année et correspond aux recommandations du SDIS pour la proximité des parcelles boisées ou bâties.

Cette extension à 50m ferait perdre 0,25 ha de panneaux.Quant on voit les concessions faites par EDF R. je pense que notre demande n'est pas exagérée et qu'elle pourrait être prise en compte.

Nous ne sommes pas contre le projet de Baudres (contrairement à la rumeur que fait courir la municipalité) mais nous tenons à préserver notre cadre de vie et sommes prêts à rencontrer M.LAVIGNE pour apporter des améliorations.

Cordialement

Annick et Claude LIEGEOIS

